

Conseil d'école du lundi 4 novembre 2013
École maternelle « Arc en ciel » et Ecole élémentaire de Bussac-Forêt

Ouverture de la séance à 18 h 30

Présents :

Pour l'école élémentaire

Valérie De Ligt, directrice de l'école maternelle, présidente du conseil
Peggy Bassiny, directrice de l'école élémentaire, secrétaire de séance
Isabelle Pinaud, Danièle Horseau, Sophie Lhoumeau

Parents délégués : Mme Ehouarne, Mme Séverin, Mme Latorse, Mme Forte, Mme Gagnier

Pour la municipalité : Mme Mattiazzo, maire de la commune
Mme Naud et M. Bourgeix, conseillers municipaux

Mme Faury et Mme Lorient, ATSEM à l'école maternelle

Excusée : Mme Prélois – Inspectrice de l'Éducation Nationale,

Ordre du jour : Finalisation du projet pédagogique de la semaine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2014 en accord avec le **Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.**

Il s'agit de se limiter à la question de l'organisation de la future semaine scolaire sous l'aspect du temps, pas des contenus des Activités Péri-Educatives (APE).

1) l'esprit de la réforme

Madame Bassiny présente à l'assemblée le diaporama de la DSDEN qu'elle commente.
Madame de Ligt explique que différents emplois du temps ont été proposés sur le site Eduscol pour aider les différents partenaires à trouver la solution la plus adaptée à leur école. Il faut tenir compte des particularités locales (transport scolaire, fratries réparties dans les deux écoles et le collège de secteur, familles recomposées avec visites les week-ends, etc.)
Le ministre de l'Éducation Nationale souhaite réduire le temps scolaire mais souhaite que les enfants soient pris en charge jusqu'à 16 h 30.

2) proposition du conseil des maîtres des écoles élémentaire et maternelle du 25 septembre 2013

A la demande des institutions de l'Education nationale, les enseignantes des deux écoles ont travaillé sur l'emploi du temps et fait la proposition suivante :

- de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 45 + Activités Pédagogiques Complémentaires ou Activités Péri-Educatives

	Matin		Pause méridienne		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	9 h à 12 h		12 h 00 à 13 h 30		13 h 30 à 15 h 45 APE APC 15 h 45 à 16 h 30	
Mardi	Même chose que le lundi					
Mercredi	9 h 00 à 12 h 00					
Jeudi	Même chose que le lundi					
Vendredi	Même chose que le lundi					

Madame de Ligt commente le diaporama présentant la proposition issue du conseil des maîtres des deux écoles pour un changement des rythmes scolaires à la rentrée prochaine.

Cette proposition des équipes éducatives s'appuie sur les éléments suivants :

- Les enseignantes pensent qu'il faudrait que l'école maternelle et l'école élémentaire aient les mêmes horaires afin que les familles qui ont des enfants scolarisés sur les deux écoles puissent s'organiser sur ces nouveaux temps. Certaines ont des enfants scolarisés au collège de secteur et il faudrait en tenir compte.
- La question de l'allongement de la pause méridienne a été posée. L'équipe pédagogique n'y est pas favorable dans la mesure où les jeunes élèves sont souvent très fatigués après le déjeuner. L'allongement de la pause méridienne est d'autre part accidentogène. Par ailleurs, les élèves de petite section qui font la sieste ne pourraient pas bénéficier des Activités Péri- Educatives.
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (36 heures par an) seraient dispensées par les enseignantes sur le même temps que les Activités Péri-Educatives. Elles se tiendraient dans les classes. Elles seraient réparties sur 18 semaines suivant un calendrier transmis à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Madame le Maire ajoute que sur le temps des APE se déroulent également les APC (activités Pédagogiques Complémentaires). Cela posera des problèmes de locaux. Les APC se déroulent dans les classes.

Madame Bassiny explique que les 36 heures d'APC se dérouleront sur 36 semaines, à raison de 2 heures hebdomadaires. Les APC commencent une semaine après la rentrée des petites vacances et se terminent une semaine avant les suivantes.

3) les propositions de la municipalité

Madame Mattiazzo expose les propositions de la municipalité.

L'emploi du temps retenu est le même que celui proposé par les équipes enseignantes.

Elle dit que cet emploi du temps va peut être subir des modifications. Les maires des communes sont conviés à une prochaine réunion du SIVOM, le mercredi 13 novembre, où le sujet sera évoqué. L'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription, Madame Prélois y assistera et les directeurs d'école y seront invités.

La municipalité va demander aux parents des élèves des deux écoles de répondre à un questionnaire qu'elle présente aux membres du conseil d'école. La municipalité a besoin de faire des prévisions d'effectifs pour déterminer le nombre de personnes nécessaires à l'encadrement des activités péri-éducatives. Le coût des activités est important puisque qu'il faut recruter des personnes ayant leur brevet d'Etat ou le BAFA ;

A la question des parents souhaitant savoir si les enfants pourront s'inscrire à la carte, madame Mattiazzo répond que ce serait trop difficile à gérer. Il faudra s'inscrire.

Le maire souhaiterait qu'il n'y ait pas d'APE les vendredis.

Une autre organisation serait de ne pas faire d'APE les mardis et vendredis et de les faire plutôt les lundis et jeudis durant 1 h 30.

4) les questions et remarques des parents délégués

Les parents souhaitent savoir si les élèves de la maternelle et de l'élémentaire seront mélangés pour les APE. Il est répondu qu'il n'est pas possible de mélanger les élèves de moins de six avec ceux ayant plus de six ans.

Combien y aurait-il d'enfants au plus par groupe ? Il n'en faut pas plus de 18 pour pouvoir avoir les financements de la CAF. Certaines communes font payer les activités. La municipalité ne le souhaite pas en ce qui concerne BUSSAC-FORET. Cela créerait des inégalités entre enfants, une discrimination par l'argent.

Le mercredi, est-ce que le transport en bus municipal sera assuré ? Madame le Maire répond que oui.

5) le vote

Valérie de Ligt, présidente du conseil, rappelle le règlement du vote.

Chaque membre du conseil émerge en se prononçant pour ou contre l'emploi du temps proposé : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 45, APC et APE jusqu'à 16 h 30. Le mercredi de 9 h à 12 h.

Les membres se prononcent pour cet emploi du temps à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 45.

Compte-rendu rédigé par Mme Bassiny

Peggy Bassiny

Directrice de l'école élémentaire

Valérie de Ligt

Directrice de l'école maternelle